



Audit de la gestion de projet auprès des Chemins de fer appenzellois (Appenzeller Bahnen AG) et de la surveillance à l'Office fédéral des transports

L'essentiel en bref

Le projet de construction de ligne diamétrale s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération de Saint-Gall / Arbon-Rorschach. En qualité de maître d'ouvrage, les Appenzeller Bahnen AG (AB) sont responsables de sa planification et de sa réalisation. Selon le devis de 2014, la réalisation de l'infrastructure ferroviaire nécessite des ressources financières de 118 millions de francs. La mise en œuvre du projet se fait par un financement mixte de la Confédération et des cantons.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) et le Contrôle des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (KFK AR) ont mené en juillet 2016 un audit commun portant sur la gestion du projet de ligne diamétrale des AB. Il s'agissait de juger de la qualité de la gestion du projet et de sa surveillance durant la phase d'exécution des travaux.

Mesures d'optimisation requises dans la gestion du projet

De l'avis du CDF et du KFK AR, les AB ont défini et convenu les mesures fondamentales de gestion à prendre pour ce projet de construction de manière appropriée. Appliquées de façon conséquente, ces mesures forment une solide assise pour assurer la réussite du projet.

Divers éléments de la gestion du projet doivent encore être améliorés ou, plus exactement, optimisés. Il s'agit en l'occurrence d'apporter des précisions au reporting, de compléter la documentation des prestations ou d'établir un processus homogène pour les modifications du projet et des commandes.

Concernant la gestion du projet, le KFK AR a adressé différentes recommandations aux AB par un courrier séparé.

La convention de financement et le soutien des AB sont encore susceptibles d'amélioration

Selon le CDF, la surveillance en cours de ce projet d'agglomération – pour autant qu'elle fasse partie intégrante du présent audit – est exercée dans le cadre des lois et prescriptions concernées.

Un besoin d'amélioration est apparu d'une part au niveau de l'établissement par l'Office fédéral des transports (OFT) de la convention de financement. Certains paragraphes du document signé contenaient en partie des imprécisions ainsi que des erreurs dans le calcul des parts de financement respectives de la Confédération et des cantons. D'autre part, le soutien apporté par l'OFT à la mise en œuvre de l'ambitieuse convention de financement a révélé un certain potentiel en faveur du bénéficiaire des subsides. Le projet ne peut pas encore profiter des simplifications administratives conformément au nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire.

Texte original en allemand